



HAL
open science

La tradition d'internement en France

Marc Bernardot

► **To cite this version:**

Marc Bernardot. La tradition d'internement en France. La démocratie à l'épreuve de l'exclusion. Quelle est l'actualité de la pensée politique de Joseph Wresinski ?, Dec 2008, Paris, France. halshs-00481999

HAL Id: halshs-00481999

<https://shs.hal.science/halshs-00481999>

Submitted on 7 May 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vendredi 19 décembre 2008 – Atelier G2 : L'internement des étrangers en France. Une longue histoire

LA TRADITION D'INTERNEMENT EN FRANCE¹

Marc Bernardot²

Professeur de sociologie, Université du Havre, Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Mobilités (CIRTAI), réseau Travaux, Etudes, Recherches sur les Réfugiés et l'Asile (TERRA)

Les camps d'étrangers constituent des formes centrales de la modernité. Pour en prendre toute la mesure, il est nécessaire de les dissocier des lieux de destruction de groupes sociaux et de dissidents politiques des régimes totalitaires. Les systèmes concentrationnaires, par leurs caractères extrêmes, ont d'ailleurs contribué à en rendre difficile la connaissance et l'analyse des camps. L'ombre portée de la Solution finale et de la Kolyma pèse sur le traitement scientifique de cette hétérotopie politique, car le camp reste un mot malade et un objet de polémiques.

Les camps d'étrangers entre colonies et métropoles

Du point de vue des sciences sociales, il faut le distinguer des formes plus anciennes de mise à l'écart, les léproseries, les ghettos italiens, les « morerías » espagnoles, et aussi l'ensarrement des pauvres et les bagnes français, dont il tire cependant certaines caractéristiques en les recombinaison. Il en va de même pour les institutions de la Révolution industrielle, comme le « workhouse » anglais, ses équivalents européens et d'autres formes que l'on peut dire proto-internementales. Si l'on reprend le modèle de Michel Foucault, les camps d'étrangers constituent le chaînon faisant le lien entre les régimes disciplinaires du XVIII^e siècle, les organisations biopolitiques du XIX^e et les actuelles sociétés de contrôle. On doit aussi réintégrer les camps d'étrangers dans leur généalogie coloniale et métropolitaine à la fois. Ils apparaissent sous leur forme moderne dans le monde colonial où ils assurent des fonctions politiques lors de conflits armés et visent des objectifs économiques pour la mise en valeur des territoires. C'est particulièrement le cas en Afrique, où les camps représentaient une technique permettant à la fois de quadriller et de contrôler l'espace conquis mais aussi de déplacer et d'exploiter les populations comme force de travail contrainte. Les colonies fournissaient par ailleurs des espaces sans limite de relégation pour les déportés et les convicts dans les déserts ou les zones désertes des empires coloniaux (Nouvelle Calédonie, Indochine, Sahara par exemple). Les camps représentaient enfin un instrument d'épuration raciale dans le cadre de la substitution des colons européens aux autochtones des territoires de conquête. Les Etats-Unis d'Amérique ont systématisé cet usage sous la forme des réserves indiennes, déjà utilisées dès la première colonisation au Canada, en Nouvelle Calédonie, au

¹ Cette communication a fait l'objet d'une publication dans une version détaillée : Marc Bernardot, « Les camps d'étrangers, dispositif colonial au service des sociétés de contrôle », *Projet*, n° 309, 2009, pp. 41-50.

² A publié en 2008 *Camps d'étrangers et Loger les immigrés. La Sonacotra 1956-2006* aux éditions du Croquant.

Cameroun ou en Algérie, et à Madagascar plus tard pour cantonner et « resserrer » les indigènes afin de récupérer leurs terres³.

En Europe, c'est lors de la Première Guerre mondiale, conflit total où les civils ont été visés en tant que tels, que les camps ont trouvé leur première application globale prenant l'ensemble de leurs formes possibles. L'internement administratif s'est étendu alors au monde entier pour l'enfermement des civils ennemis et des otages, la prise en charge martiale et/ou génocidaire des réfugiés et des expulsés, le casernement séparé des indigènes coloniaux transplantés, qu'ils soient soldats ou travailleurs, la surveillance des groupes mobiles, comme les nomades et les forains, ou indignes, tels les vagabonds et les prostituées, et la mise hors d'état de nuire des ennemis politiques. A partir de ce moment inaugural, la mise en camps d'étrangers va se généraliser durant l'Entre-deux-guerres, puis la Seconde Guerre mondiale, jusqu'à en devenir l'un des symboles avec la destruction des Juifs d'Europe, même si la Shoah s'est essentiellement déroulée hors des camps stricto sensu.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les camps, tout en conservant certaines de leurs caractéristiques, se sont adaptés à l'opprobre pesant sur le système concentrationnaire et à l'effroi de leurs contributions à des fins de génocide, en s'invisibilisant dans un premier temps et en se légalisant ensuite. La diffusion des camps d'étrangers dans les sociétés ouvertes, quelles que soient les multiples formes de mise à l'écart et de confinement des groupes discriminés et minorisés qu'ils peuvent prendre, pose une question majeure en termes de libertés publiques et touche aux fondements de la théorie politique libérale par son application de protocoles militaires à des civils en tant de paix. Ainsi, l'appréhension contemporaine des camps nécessite de passer outre à la distinction commune qui en fait une hétérotopie liée à un contexte de guerre ou à des circonstances exceptionnelles. Il faut en outre remettre en question l'approche discontinuiste qui, notamment dans les travaux des historiens, a eu tendance à ne se focaliser dans l'étude des camps que sur ces périodes conflictuelles. En fait, non seulement dans le monde colonial mais aussi en Europe et ailleurs, l'usage de l'internement ne s'est jamais limité aux périodes de conflits et de conquêtes. A l'échelle continentale, l'émergence de la question des réfugiés, les tensions politiques et les problématiques d'inclusion/exclusion de la citoyenneté vont donner de multiples occasions aux pouvoirs publics d'avoir recours aux camps d'étrangers. Car à partir des premières expériences coloniales et martiales, le camp a été constitué en modèle, latent mais toujours disponible, de gestion de certains groupes de populations minorisées et racisées. Il s'est progressivement diffusé et diffracté dans divers secteurs de prise en charge de catégories construites par les discours et les dispositifs comme étant en surnombre, posant un problème d'assimilation ou faisant courir un risque dans les pays occidentaux.

Les camps d'étrangers en métropole. Des origines à la systématisation

Dès ces premières applications métropolitaines, le camp a pu prendre différentes formes. Il y a ceux de conception militaire, mais aussi ceux qui sont installés dans des baraques de foire ou de chantier, les locaux d'entreprise. On trouve aussi l'usage de bâtiments réquisitionnés et les regroupements de fortune dans les lieux les plus divers, stades, écoles, hôtels, carrières. Le camp fait preuve d'une malléabilité fonctionnelle entre visées répressives et options humanitaires, pouvant combiner mise au travail, à l'écart et hors droit des populations qui y ont été placées. Certaines caractéristiques lui donnent néanmoins une spécificité. Les lieux et

³ Les Etats-Unis ont aussi été le théâtre d'applications novatrices de l'internement dans le cadre de la guerre de Sécession. L'empire tsariste a, pour sa part, développé avec les camps sibériens de travail de la *Katorga*, un système préfigurant par certains aspects le Goulag soviétique.

établissements qui font office de camps partagent l'insalubrité, l'absence d'équipement et l'isolement. Les occupants y sont sous la coupe de l'arbitraire et voués à la pénurie. Plus largement, l'internement et la mise en camp se différencient du monde carcéral par la durée illimitée de la détention, son caractère administratif et non judiciaire, et sa tendance à être appliquée de manière collective, préventive ou rétroactive.

Les raisons les plus souvent évoquées par les pouvoirs publics pour justifier la mise en place de camps sont les suivantes : certains civils peuvent être considérés comme des ennemis, soit du fait de leurs antécédents, soit parce qu'ils sont des ressortissants de pays en guerre. L'internement permet aussi d'anticiper ou de prolonger une décision judiciaire de privation de liberté. Des réfugiés peuvent apparaître comme une menace en raison de leur origine, de leur nombre ou d'une incapacité supposée à subvenir à leurs besoins qui en fait des indésirables. Les camps sont censés représenter un minimum humanitaire et protecteur et faciliter la prise en charge et le rapatriement. Des migrants coloniaux transplantés souvent de force en métropole sont parfois présentés comme inutiles et inassimilables du point de vue des conceptions raciales, et les pouvoirs publics veulent éviter de les voir se disperser dans le territoire.

Dès ses premières applications, les camps d'étrangers montrent plusieurs de leurs caractéristiques spécifiques. Ils sont d'abord malléables et s'adaptent aux circonstances et aux variations des objectifs des autorités gestionnaires. Ils sont aussi peu coûteux et permettent d'appliquer des dispositifs en dessous des normes à des usagers contraints. Ils offrent enfin la possibilité de contrôler les différents aspects de l'existence des publics internés en permettant leur mise au travail – ou, au contraire, en les empêchant de travailler – et la surveillance de leurs déplacements. Ces non-lieux ne sont pas pour autant des institutions disciplinaires au sens propre. Elles ne visent pas à socialiser les internés comme pourrait le faire d'autres institutions totales et biopolitiques comme la prison, l'hôpital psychiatrique, le monastère ou la caserne, mais au contraire à empêcher leur contact avec la société environnante et faciliter leur renvoi hors de l'espace national, ou, à défaut, fonctionner comme un retardateur de leur installation éventuelle. Cette mise à l'écart peut être conçue comme temporaire, pour faire face à une situation de sinistre frappant des nationaux réduits à la dépendance, ou regrouper les ouvriers mobiles de chantiers installés à l'écart. Elle peut ensuite viser une exclusion plus drastique : celle de nationaux racialement discriminés, comme les Roms ou les indigènes transplantés, ou celle de réfugiés dont les pouvoirs publics refusent l'installation durable. Les camps fonctionnent alors comme des dispositifs répulsifs délivrant un message d'hostilité et d'inhospitalité à l'encontre de ses utilisateurs. C'est enfin une enclave extraterritoriale tournée vers l'extérieur qui fonctionne comme un sas permettant la sélection, le contrôle et la protection des publics concernés, selon les préoccupations des autorités gestionnaires.

Si la forme du camp d'étrangers s'est largement diffusée, des traditions nationales d'internement se sont développées, portées par différents acteurs institutionnels. En France, ces pratiques d'internement administratif ont été instaurées essentiellement par le ministère de l'Intérieur. Ce dernier s'est chargé de la conception et de la gestion de ces espaces de confinement. Le ministère s'est servi de ce dispositif pour étendre ses capacités de contrôle du territoire par l'intermédiaire de la prise en charge de populations cibles. Le camp a été l'arme principale de la guerre pour l'espace menée par l'Etat. A partir des expériences originelles durant la Première Guerre mondiale, où la police gérait les espaces d'internement à la place de l'armée, ont été formés des techniciens de l'internement, qui ont eu l'occasion d'obtenir des crédits et des moyens supplémentaires. La police nationale apprend et produit l'espace dans la localité spécifique du camp. Dans ce processus cumulatif d'apprentissage et

de conquête du territoire, la police bénéficie du savoir-faire des autres acteurs du contrôle, de la surveillance et de l'exploitation des populations étrangères. Parmi ceux-ci figurent l'armée, dont elle utilise les traditions du camp militaire en l'adaptant à ses besoins spécifiques, et les grandes entreprises employeuses de main-d'œuvre notamment coloniale qui ont déployé des techniques de mise au travail et de logement séparés. Entre ces différents acteurs circulent des savoir-faire, des crédits et des hommes. La III^e République n'a cessé d'avoir recours aux camps dans la gestion des crises internationales et des conflits politiques internes, à la fois en métropole et dans l'Empire colonial ou les zones sous contrôle. D'abord éclatés et occasionnels, les camps pour réfugiés, qu'ils soient arméniens, assyro-chaldéens et russes, juifs allemands, ou espagnols, vont finir par constituer un véritable réseau utilisé à des fins politiques, notamment contre les communistes français et étrangers à partir de la fin des années 1930. Ce complexe destiné aux opposants de l'intérieur et aux menaces extérieures va ensuite être récupéré par le régime de Vichy, à la fois comme un dispositif national de lutte contre les ennemis politiques et comme une technique rodée dans une politique d'épuration raciale directement reliée à la destruction des Juifs d'Europe déclenchée par le régime nazi.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la diffusion du camp dans les sociétés démocratiques

Après la Seconde Guerre mondiale, le camp devient un objet scandaleux à la suite de la Shoah, mais se fait invisible derrière ce souvenir écran. Il devient pourtant un outil banalisé et généralisé des pouvoirs publics pour faire face aux mouvements de populations et aux crises politiques. Minimalistes mais toujours opérationnels, l'internement et la mise à l'écart constituent des dispositifs fréquemment utilisés pour les sorties de crise et les épurations politiques. Sous la forme du camp colonial transplanté, il sert au rapatriement des travailleurs forcés mais aussi pour l'accueil des rapatriés. Il fonctionne alors comme une interface et un commutateur entre la métropole et ses possessions impériales. C'est aussi un dispositif de lutte contre la subversion indépendantiste (celle des Indochinois et des Algériens notamment) et, là encore, il existe dans les deux espaces : répressif mais sous un relatif contrôle administratif en métropole, zone grise de répression sans limite dans les colonies. Durant la même période, le modèle du camp se diffuse dans la société sous des formes diverses et adaptées, comme avec le logement contraint dans des foyers des travailleurs migrants, héritant directement des habitats en camps et en casernes des travailleurs coloniaux. La surveillance y est moins forte, mais la liberté de circuler tout aussi réduite. Le modèle du camp est aussi en relation avec les cités de transit, les habitats autoconstruits ou les « bidonvilles » directement importés, dans le mot et la chose, des périphéries des villes coloniales. Depuis les années 1970, est progressivement mis en place un réseau de centres d'hébergement d'urgence, qui se transforme depuis les années 1990 en centres d'accueil de demandeurs d'asile. Les actuelles aires d'accueil des gens du voyage constituent aussi des formes contemporaines des camps pour nomades du XX^e siècle.

A côté de ces dimensions « tempérées », le camp d'étrangers conserve ses caractères répressifs et répulsifs. Les premiers centres d'expulsion d'étrangers, surtout algériens au début, ont ouvert leurs portes en 1964, lorsque la police nationale a ouvert clandestinement le centre de rétention d'Arenc sur le port de Marseille. Ce n'est qu'à partir de 1975 que l'existence du centre sera révélée. Mais cette mise au jour du dispositif policier secret ne débouchera pas sur sa remise en cause. Bien au contraire, une nouvelle phase va s'ouvrir qui dure jusqu'à nos jours et conduira ces centres de l'illégalité à leur intégration dans le cadre de la loi, au début des années 2000. Ce processus est révélateur d'une transformation de l'attitude des démocraties politiques vis-à-vis de la détention arbitraire. Il existe actuellement

en France plus de 25 centres, auxquels il faut ajouter une centaine de locaux de rétention par lesquels passent environ 40 000 étrangers, dont 26 000 sont expulsés. Au-delà de ce dispositif, dorénavant officialisé et même mis en avant par les pouvoirs publics comme étant au centre de la politique de gestion de l'immigration, on peut noter la constitution d'un continuum interne national intégrant progressivement d'autres espaces, répressifs ou d'accueil. En effet, le durcissement des politiques répressives contre les migrants et les minorités a conduit à l'intégration du système carcéral dans ce dispositif. Il en va de même pour les centres d'accueil de demandeurs d'asile, dont les résidents déboutés sont expulsés, et les foyers de travailleurs migrants, qui sont la cible de rafles régulières. L'ombre du camp porte désormais à la fois sur les minorités du Sud comme une menace globale et sur les institutions sociales dans leur ensemble (santé, logement, éducation, transports et autres services publics), qui sont de plus en plus souvent enrôlées dans l'action de traque des étrangers illégalisés. Cet enrôlement correspond plus largement à la fusion à l'échelle internationale des politiques de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, avec les dispositifs contre les migrations. Les migrations et les minorités originaires des pays du Sud sont présentées dans les discours politiques et médiatiques comme des problèmes, des risques et des menaces. C'est dans ce cadre néo-raciste que le camp d'étrangers a acquis une nouvelle dimension, non seulement en tant qu'espace de vie minimale pour les réfugiés dans les immenses villes de tentes dans les pays du Sud, mais aussi comme continuum de lieux de rétention des migrants dans les pays occidentaux et à leurs frontières, et enfin comme zone grise des guerres asymétriques, espaces secrets où des suspects enlevés par des services de renseignements peuvent être détenus illégalement, torturés et disparaître dans un vortex sans protection diplomatique. Les camps aux origines coloniales ont trouvé toute leur place dans le monde postcolonial.